

Annexe 3 Programme prévisionnel des équipements publics communaux

Equipements à rétrocéder à Pointe-à-Pitre :

- Intégralité des voiries réalisées sur les secteurs de CHANZY élargi, BERGEVIN et quartier de l'hôtel de Ville (Les Lauriers) comme approuvés par le CE de l'ANRU de juillet 2025
- Intégralité des réseaux d'éclairage public réalisés sur les secteurs de CHANZY élargi, BERGEVIN et quartier de l'hôtel de Ville (Les Lauriers) comme approuvés par le CE de l'ANRU de juillet 2025
- L'intégralité de l'équipement public dit « le par Amédé Fengarol (parc de CHANZY) »
- L'intégralité de l'équipement public dit « la place de BERGEVIN»
- L'intégralité de l'équipement public dit « le parc de l'hôtel de Ville »